

COMPTE-RENDU

Réunion publique relative à la modification n°1 du PLUi

Réunion plénière

Saint-Xandre, Salle de l'Agora, le 17/05/2022 à 18h30.

Objectifs de la Réunion publique

Réunion publique plénière pour la modification de droit commun du PLUi afin de **concerter la population.**

Nombre de personnes présentes

Estimation : **125 personnes (hors élus et services CdA)**

Début de la réunion à 18H35, fin à 20H35

Sujets abordés

Introduction

Accueil par Madame Evelyne FERRAND.

Introduction par Monsieur Antoine GRAU et Monsieur Jean-François FOUNTAINE.

Sujets abordés :

- Rappel de ce qu'est un Plan Local d'Urbanisme intercommunal
- La mobilisation du territoire, des communes
- Le caractère novateur du PLUi
- Pourquoi modifier le PLUi au bout de 3 ans ?
- Un contexte en perpétuelle évolution

Table ronde n°1 : Vivre, habiter, travailler sur le territoire

Offrir du logement pour tous : Marylise FLEURET-PAGNOUX

M. PRAUD : La CdA a compétence sur le logement via le Plan Local de l'Habitat (PLH).
En matière de logement notre territoire est-il victime de son succès ?

Mme. FLEURET-PAGNOUX : La politique de l'habitat est contenue dans le PLH.
L'objectif de ce programme est de proposer un logement pour tous. Ce n'est pas du

tout le cas aujourd'hui. Le territoire rochelais est attractif car c'est un beau territoire et parce que c'est une agglomération à taille humaine. Celle-ci est située à 2h30 de la région parisienne, à 2h de Bordeaux.... Le territoire est devenu accessible, cela attire une certaine population. Le territoire est également attractif au niveau de l'emploi, le taux de chômage est de 6,9%. L'effet Covid joue aussi, on subit aujourd'hui l'exode urbaine. De plus, le télétravail fait que l'on peut s'éloigner de son lieu de travail pour travailler.

M. PRAUD : Quelles sont les principales contraintes lorsque vous ouvrez 28ha à l'habitat ?

Mme. FLEURET-PAGNOUX : Une des principales contraintes est le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Cela va obliger les communes à densifier. La CdA travaille sur une charte de qualité architecturale et environnementale, elle ne sera pas obligatoire mais sera incitative. Les élus vont veiller à ce que cette densification se réalise dans les meilleures conditions possibles. Le projet La Rochelle Territoire Zéro Carbone (LRTZC) oblige aussi les constructions à respecter les contraintes d'économie d'énergie. De plus avec le Covid-19 nous sommes face à une pénurie de matériaux et de personnel, donc les constructions coutent de plus en plus cher.

M. PRAUD : Cette dimension sociale peut-elle se traduire en nombre de logements ?

Mme. FLURET-PAGNOUX : Sur la CdA on approche des 20 000 Logements Locatifs Sociaux (LLS) dont 60% sur la ville de La Rochelle. Aujourd'hui nous avons 10226 demandes de logements sociaux.

M. PRAUD : Quelle est votre ambition ?

Mme. FLEURET-PAGNOUX : On a un outil. C'est le PLH, qui est actuellement en évaluation. Nous allons vers une modification de ce document. Il va fixer des objectifs de construction de logements. On se tourne vers la construction de 2100 logements globaux par an, cela comprend des LLS, des logements intermédiaires, et des logements en accession à la propriété.

M. GRAU : Les hectares que l'on libère vont permettre de construire du logement. Notre territoire fait 33 000ha comprenant 22 000ha de campagne. Le PLUi a vocation à conserver ces espaces. Le PLUi ce n'est pas juste construire, c'est aussi épargner.

M. PRAUD : Sur les meublés de tourisme, que va-t-il se passer ?

Mme. FLEURET-PAGNOUX : Il y a deux types de meublés de tourisme : Le propriétaire qui peut louer sa résidence principale en Airbnb 120 jours par an, lorsqu'il part en vacances. En revanche ce qui nous inquiète c'est le Airbnb SCI investisseur car il échappe à tout encadrement juridique. Ces logements auraient pu être loués pour les étudiants, alors même que les étudiants ne trouvent pas à se loger. Nous travaillons sur une solution qui mènerait à réserver ces logements à des étudiants de septembre à fin avril, puis de les laisser en meublés de tourisme sur la période estivale.

L'activité économique : Jean-Luc ALGAY

M. PRAUD : Est-ce que l'économie de la CdA va bien ?

M. ALGAY : Oui l'économie va bien, mais il ne faut pas baisser la garde. L'agglomération a aidé les entreprises avec le Covid. La tendance est bonne mais il faut être prudent pour l'avenir. De plus, l'économie de la CdA est très diversifiée.

M. PRAUD : Vous avez beaucoup de demande d'installation d'entreprises, une centaine. Cela n'est pas possible, quelles sont donc les règles que vous allez fixer ?

M. ALGAY : On essaie d'implanter toutes les entreprises. Pour l'artisanat, nous avons plus de terrain, pour l'industrie il reste 2 ou 3 hectares. On pousse la densification des entreprises. C'est pourquoi nous demandons à toute entreprise qui vient sur le territoire de venir avec un projet. Il s'agit ensuite de délimiter le terrain en fonction du projet. L'objectif est de préserver le foncier pour l'avenir, en essayant de le maîtriser encore mieux.

M. PRAUD : Vous allez ouvrir 25ha sur les années à venir.

M. ALGAY : Oui, on va faire avec, il va falloir être qualitatif.

M. PRAUD : Concernant la mixité, est-ce que c'est vraiment possible ?

M. ALGAY : Nous avons écrit une stratégie commerciale pour protéger les centres-bourgs. Nous souhaitons faire venir l'emploi sur les zones d'habitat. Afin d'éviter les conflits d'usage. Nous essayons de faire revenir l'artisanat dans les quartiers, mais il faut y aller pas à pas, cela ne va pas se faire du jour au lendemain. Les entreprises se mettent aussi à la densification.

L'activité touristique et le littoral : Stéphane VILLAIN et Tony LOISEL

M. PRAUD : Quelle perception avez-vous du tourisme dans l'agglomération ?

M. VILLAIN : Elle est très bonne ! Les villes autour de La Rochelle sont aussi intéressantes à visiter. La Charente-Maritime est un des départements les plus touristiques de France. La Rochelle est une ville attractive. Nous sommes allés voir les maires des communes de l'agglomération. Demain, lorsque les touristes viendront, oui ils iront à La Rochelle, mais le but est de les promener dans l'agglomération pour limiter le surtourisme dans le centre-ville de La Rochelle. Il faut faire en sorte que le tourisme se diffuse dans l'agglomération.

M. GRAU : Dans la modification du PLUi il y a l'ouverture de 7ha pour un camping à Lagord.

M. VILLAIN : L'objectif est d'amener des touristes vers la commune de Lagord qui est très intéressante. Il y a un vrai besoin. Il va aussi falloir se poser la question des changements d'usage, ce travail va se faire en collaboration avec M. ALGAY. Il y a aussi l'objectif de créer un très bel hôtel.

M. PRAUD : L'idée est donc de dire qu'avec Xynthia nous avons perdu 250 places d'hôtellerie de plein air et que maintenant le but est de revenir à niveau ?

M. VILLAIN : Oui c'est bien cela, exactement.

M. PRAUD : M. LOISEL, nous allons aborder un sujet différent : Le parc climatique. Qu'est-ce que c'est ?

M. LOISEL : On a des problématiques de réchauffement, d'apport en eau. L'objectif est de créer des espaces utilisables par tous.

M. PRAUD : Sur la zone des minimes jusqu'à la pointe du Chay quel est l'objectif ?

M. LOISEL : L'objectif est que tout le monde puisse profiter de la nature. Le but est de rendre ce parc ouvert à tous : vélos, piétons.... Il y aura des espaces préservés pour que la nature puisse se développer en toute liberté.

M. PRAUD : Quelles sont les conditions de départ pour que cela puisse aboutir ?

M. LOISEL : Il faut que cela soit partagé et désiré. Il faut penser aux aménagements vélos et piétons. Après il faudra évidemment discuter du budget.

M. PRAUD : Quels sont les freins ?

M. LOISEL : Pour l'instant tout va bien. Mais il va falloir débloquer des fonds. De plus, pour les terrains, une partie de ceux-ci sont privés, il va donc falloir entrer en discussion avec les propriétaires. Il faut faire un espace de verdure en ville, plus on va densifier plus on va avoir besoin de ces espaces.

Questions du public

Q : M. Grau vous avez dit qu'il ne faut pas bétonner n'importe comment sur des terres agricoles. Au fief de la mare, des terres agricoles sont cultivées par des adultes en situation de handicap, qui n'ont que ça comme activité. Ces terres agricoles sont travaillées avec ces adultes et des éducateurs compétents. Pourquoi il y a un projet de cuisine centrale et de pharmacie du futur centre hospitalier sur ces terres agricoles ?

R (M. GRAU) : Vous n'êtes pas sur du zonage agricole mais sur du zonage à urbaniser. Le centre hospitalier était propriétaire des lieux, c'est le choix de ce centre. Ces terres ne sont pas agricoles. Pour autant, si il y a vraiment un soucis de jardinage, on va essayer de trouver une alternative.

Q : Est-il judicieux de construire une cuisine centrale et une pharmacie alors que l'hôpital va être déplacé. Il va y avoir des va et vient entre cet espace et le nouvel emplacement de l'hôpital.

R (M. GRAU) : C'est le choix du centre hospitalier.

R (M. FONTAINE) : Le centre logistique travaille pour l'ensemble du centre hospitalier (Marennes, Marius Lacroix)... et pas seulement pour l'hôpital de La Rochelle.

Q : Je suis à terre de liens. On a bien compris que l'on ne changeait pas la destination. Est-ce que vous pourriez nous dire sur les 80ha qui sont ouverts à urbanisation, comment est-ce qu'on prend en compte l'avenir des gens qui sont sur ces terres ?

R (M. GRAU) : Les terres constructibles dans cette modification ne peuvent pas être naturelles ou agricoles. Sur les 80ha, par exemple au fief de Beauvais on ne déloge personne. Dans d'autres petites zones on se trouve dans les dents creuses et dans les cœurs de bourgs donc on ne déloge personne. En ce qui concerne les équipements, on ne déloge pas d'activité agricole.

Q : Je fais partie d'une association qui s'occupe des questions environnementales. Madame a justement posé une question sur la terre qui était exploitée d'une façon agricole mais qui n'était pas zonée en terre agricole. On peut envisager l'inverse, c'est-à-dire réajuster le secteur par rapport à son exploitation.

R (M. GRAU) : Si on avait additionné tous les PLU des 28 communes on aurait consommé beaucoup trop d'hectares. Beaucoup de personnes ont vu leur terrains transformés en terre agricoles, un travail a déjà été fait. C'est un mouvement permanent.

Q : Nous avons des exemples à Dompierre sur notre commune. Peut-on déclasser des terres en terres agricoles lorsque cela correspond à l'activité qu'il y a dessus ? S'agissant des bâtiments annexes de l'hôpital, il y a une incompréhension des rochelais. On nous dit qu'il est dans un espace trop exigü mais on envisage de le remettre sur un espace qui n'est pas plus grand. Au niveau du projet, beaucoup de rochelais s'interrogent et ne comprennent pas ce projet futur, j'aurais voulu connaître les motivations de ce projet ?

R (M. FOUNTAINE) : L'agence régionale de santé a déterminé qu'il fallait faire un nouvel hôpital. Nous avons demandé à l'agence s'il était possible de le refaire sur site. Mais cela est très compliqué puisque c'est très compliqué de travailler dans un hôpital en rénovation. Il fallait donc trouver un nouvel espace. Il vaut mieux partir d'un foncier disponible. L'autre alternative qui existe est d'acheter des terres agricoles, mais ce n'est pas le but. Demain, nous allons essayer de moins utiliser la voiture individuelle. A la gare, il y a un grand pôle multimodal avec des bus, des TER.... C'est le lieu le mieux desservi en transport public. Quant à sa surface, le but est que les soins de suite soient accolés à l'hôpital. L'agence de santé a validé ce choix, elle a déterminé que l'implantation était exemplaire.

Q : Je suis le premier adjoint de la mairie de Saint-Xandre. Pourquoi on insiste pour faire le centre de valorisation des déchets au niveau de l'Aubréçay ?

R (M. FOUNTAINE) : On a besoin de centre de revalorisation des déchets. A Laleu nous avons ouvert un tel centre en plus milieu d'un tissu urbain. Venez voir pour vous faire votre propre opinion. Dans le mandat précédent un collègue a fait le choix d'un certain nombre de sites. Il y a toujours débats sur les implantations de tels lieux. Nous sommes arrivés à un schéma directeur. Sur ce sujet-là, le plus complexe ce sont les centres d'accueil des gens du voyage, en général il n'y a pas d'emplacements parfaits.

Table ronde n°2 : Le cycle de l'eau

La gestion des eaux pluviales, focus GIEP, eau potable : Guillaume KRABAL

M. PRAUD : Ce sujet-là intéresse-t-il les citoyens ?

M. KRABAL : La question de l'eau est essentielle aujourd'hui. Il faut fournir en eau potable les habitants. Ces questions sont très importantes.

M. PRAUD : Qu'en est-il de l'imperméabilisation ?

M. KRABAL : On parle du cycle de l'eau. Aujourd'hui quand on parle d'eau pluviale, on se rend compte que l'on a imperméabilisé nos villes. On a oublié ce qu'était le cycle de l'eau et l'importance de son infiltration dans les sols.

M. PRAUD : L'infiltration c'est aussi renouveler le stock des nappes phréatiques ?

M. KRABAL : L'eau qui tombe a pour objectif de s'infiltrer. Cela joue un rôle sur la nature, elle permet aux arbres de pousser, et si elle s'infiltrer de façon profonde elle renouvelle les nappes phréatiques.

M. PRAUD : Comment cela se traduit au niveau du PLUi ?

M. KRABAL : Lorsque l'on imperméabilise, l'eau lave les sols et prend tous les déchets avant de rejoindre la mer. Dans le PLUi le but est que l'eau s'infiltrer à la parcelle, c'est la GIEP (Gestion intégrée des eaux pluviales). Il faut donc changer nos méthodes de construction et d'aménagement de l'espace urbain. Il faut que l'on fasse de la pédagogie pour expliquer que c'est quelque chose de possible et que ce n'est

pas plus cher. En mettant cela en place on retrouve les îlots de fraîcheur, des arbres en ville, de la biodiversité.... On travaille donc sur le cycle de l'eau et sur la biodiversité.

M. GRAU : Dans le PLUi, on a augmenté le coefficient de biotope à la parcelle et on a permis des toitures végétalisées.

M. KRABAL : Une charte est en cours de rédaction pour recenser les solutions.

La gestion des eaux usées, focus schéma directeur d'assainissement : David BAUDON

M. PRAUD : Les eaux usées intéressent-elles ?

M. BAUDON : En règle générale, on commence à s'intéresser à la question quand l'eau propre produite par Guillaume n'est pas évacuée. Avant d'être des élus nous sommes des citoyens. L'agglomération rassemble des habitants et des entreprises qui rejettent des eaux usées qu'il faut traiter. C'est une mission de salubrité publique que nous menons. Lorsque des eaux usées sont rejetées dans la nature, inévitablement vous polluez le milieu naturel. L'agglomération consent à rejeter une eau la plus propre possible. Les usines de traitement sont extrêmement bien calibrées.

M. PRAUD : Pourquoi l'avoir intégrée au PLUi ?

M. BAUDON : Lorsque des nouvelles habitations sont créées, il faut que les outils de l'assainissement soient adaptés.

M. GRAU : Dans le PLUi en 2019, 3 communes étaient bloquées dans leur urbanisation puisqu'il y avait un problème avec la station d'épuration d'Aigrefeuille, l'urbanisation était donc bloquée. Désormais, elles seront reliées à la station de Châtelailon-Plage, il sera donc possible d'ouvrir de nouveau à urbanisation.

M. BAUDON : La CdA a intégré 10 nouvelles communes en 2014. Il fallait recenser leur schéma d'assainissement. Il faut fixer le cadre des investissements nécessaires pour absorber les eaux usées des nouveaux lotissements. Le Schéma directeur a pour but d'aborder l'avenir avec sérénité. Près de 275 millions d'investissements seront utiles pour gérer cette délégation.

Questions du public

Q : Je suis citoyen de Nieul-sur-Mer. S'agissant du constat du cycle de l'eau sur la CdA, quels sont vos éléments sur les réserves d'eau ? Deuxièmement, concernant la destination des eaux usées après traitement, sur le PLUi y a-t-il des ambitions ?

R (M. KRABAL) : Aujourd'hui 2/3 de l'eau potable de l'agglomération provient de la Charente. Le tiers restant sont des captages. Aujourd'hui ceux-ci ont la même capacité depuis des années. La problématique des captages c'est la qualité. On essaie de limiter la pollution de ceux-ci. Dans les années à venir, on va essayer que l'eau vienne de plus en plus de nos captages.

R (M. BAUDON) : L'idée simple qui peut apparaître serait d'utiliser les eaux usées traitées. Mais, le gouvernement sortant vient d'endurcir la réglementation : la réutilisation de ces eaux usées n'est autorisée que pour irriguer l'alimentation animale et pas humaine. Deuxièmement, aussi facile que cela puisse paraître, une station d'épuration qui libère une eau propre, il faudrait une infrastructure pour acheminer l'eau vers les sites intéressés. Les choses simples ne le sont pas forcément.

Q : J'habite à Saint-Xandre dans un hameau, auparavant la plupart des anciens habitant avaient des fosses étanches. Nous avons été contrôlés, nous ne sommes pas dans les normes d'assainissement. Nous attendons toujours de savoir si nous allons être en collectif ou en individuel, qu'en est-il ?

R (M. BAUDON) : Le schéma directeur identifie aussi les zones qui seront en assainissement non collectif et les zones qui basculeront dans l'assainissement collectif. Nous avons défini des critères environnementaux et techniques. En ce moment nous faisons le tour de commune pour leur présenter cela. Nous reviendrons vers vous pour vous présenter ce qui pourra être fait.

Table ronde n°3 : Vers un territoire Zéro carbone

Un territoire neutre en carbone d'ici 2040 : Gérard BLANCHARD

M. PRAUD : Le fil conducteur des sujets qui ont été traités est d'émettre moins de carbone.

M. BLANCHARD : C'est un fil conducteur. L'ensemble des activités ont un impact sur le rejet des gaz à effet de serre. Le PLUi est la mise en règle d'un certain nombre d'activités. En matière de lutte contre le changement climatique les ambitions de notre agglomérations sont les suivantes, pour répondre aux dispositions de l'accord de Paris : Le jalon principal est la neutralité carbone à horizon 2050. D'ici 2030 nous devons réduire de 20% la consommation actuelle et de 50% d'ici 2050. Nous allons faire en sorte à travers la mobilité, l'habitat, l'activité industrielle... de diminuer ces émissions pour aller vers ces 50% de réduction. Il va aussi falloir apprendre à produire notre énergie, à base d'énergie renouvelable. En même temps que l'on va diminuer notre consommation d'énergie, nous allons augmenter notre production d'énergie renouvelable. C'est le schéma énergétique global. Pour respecter ce cadre, il va falloir faire des efforts sur tous les secteurs et les leviers.

M. PRAUD : Sur le logement, que pouvez-vous faire pour aider les citoyens à rénover ?

M. BLANCHARD : Sur l'habitat à construire nous bénéficions de réglementation. Dans le PLUi, pour les nouvelles constructions, on doit prévoir des éléments qui consommeront moins d'énergie. Sur les constructions anciennes, il faut rénover, faire de l'isolation thermique, des logements.... Nous avons mis en place la plateforme rochelaise de la rénovation énergétique. Cela permet de les aider techniquement. Nous rassemblons aussi l'ensemble des aides nationales et de l'agglomération pour couvrir une partie du coût des travaux.

La mobilité à vélo, focus rocade verte, 5D vélo, train/TER : Bertrand AYRAL

M. PRAUD : La mobilité est le 2^e budget par habitant en 2022.

M. AYRAL : Quand on parle de mobilité, on parle de quotidien. Cela nécessite des infrastructures. Depuis 3 ans l'agglomération est engagée dans deux chantiers d'ampleur : l'avenue Simone Veil et le pôle multimodal de la gare. Ces deux projets sont liés. Du côté du centre-ville l'objectif est de ramener le cœur de ville au pied de la gare afin d'apaiser le centre-ville.

M. PRAUD : Quels sont les 4 leviers permettant de changer nos modes de transports ?

M. AYRAL : Nous sommes des usagers des territoires. Nous avons des activités différentes, qui ont lieu dans plusieurs communes. Il faut donc se déplacer. Il y a une offre d'emploi conséquente à Niort et à La Rochelle. La meilleure solution est le train. Aujourd'hui ce travail a déjà commencé. Il faut trouver des solutions innovantes. Le covoiturage marche sur des longs trajets. En revanche sur les trajets courts, c'est beaucoup plus compliqué. Nous souhaitons donc mettre en place cela avec Klaxit. Pour que ce projet fonctionne l'objectif est d'appuyer sur la dimension économique.

Questions du public

Q : Le schéma du diaporama pour LRTZC partait de 2015. Pour atteindre l'objectif de 2030, nous sommes à mi-chemin. Quel est le bilan ?

R (M. BLANCHARD) : Nous ne sommes pas à mi-chemin au niveau de la baisse. L'effort qui a été fait va devoir se produire sur les années suivantes. Les zones de blocages sont sur tous les sujets, il faudra changer nos modes de vie, covoiturer... Sur la question de l'efficacité, nous sommes en plein dedans, car la RE 2020 est opérationnelle depuis cette année. Pour la rénovation de l'existant, la plateforme existe depuis un an, on monte donc en puissance. Aujourd'hui nous sommes au départ de la baisse de la consommation. Les efforts sont à accomplir, nous sommes en situation d'urgence climatique. Si les territoire ne se mobilisent pas, les engagements nationaux et internationaux ne trouveront pas de solution. Cela doit trouver une adaptation dans les règles de construction du PLUi.

Q : On a une épée dans le dos : respecter les accords de Paris. L'ambition est de baisser de 5% notre consommation chaque année.

R (M. BLANCHARD) : L'objectif est de faire en sorte de produire beaucoup plus localement. Notamment dans le cadre du projet alimentaire de territoire (PAT). Nous avons aussi ajouté un axe dans LRTZC sur l'agroécologie. Mais nous allons beaucoup plus loin, afin de savoir comment limiter la consommation qui est faite par les agriculteurs. Sur ces secteurs la réglementation est tout de même prévue par l'État. On peut inciter nos citoyens à changer leurs modes de consommation. Les cantines peuvent également avoir une carte à jouer.

Q : S'agissant des relations entre l'agglomération et les autres agglomérations, est-ce que des solutions collectives sont imaginées ?

R (M. AYRAL) : Il y a beaucoup d'échanges entre La Rochelle et Niort, et La Rochelle et Rochefort. L'offre TER commence à être intéressante avec 20 trajets/jour. Nous discutons avec les autres agglomérations sur ces sujets.

Q : Je suis agriculteur, pour capter le carbone l'agriculture est essentielle. Vous n'en avez pas beaucoup parlé. Sur le projet de méthanisation qu'en est-il ?

R (M. BLANCHARD) : Les zones humides permettent également de capter ce carbone. Evidemment l'agriculture est essentielle, on travaille sur ces orientations. Il ne suffit pas d'augmenter ou non l'agriculture. Nous essayons de ne pas mettre en difficulté les agriculteurs sur ce point.

S'agissant de la production d'énergie, on parle de toutes les énergies renouvelables. Pour la méthanisation, elle est à hauteur de 10% dans le schéma directeur. On projette aujourd'hui 10 méthaniseurs.

Q : La CdA peut-elle assurer un revenu minimum tous les ans pour (???) ?

R (M. BLANCHARD) : Nous travaillons ce dispositif au niveau de la région. La sortie du pesticide à l'échelle des exploitations agricoles entraîne forcément des pertes. Ce type d'assurances permet de couvrir ces pertes.

Conclusion

Conclusion par Antoine GRAU et Jean-François FOUNTAINE

M. GRAU : Remerciement vers les autres élus pour porter ce projet ensemble.

Point sur la concertation : Il existe toujours la possibilité d'utiliser les registres et le site internet de l'agglomération.

M. FOUNTAINE : Avec le PLUi on essaie d'organiser l'espace pour que les mobilités soient le plus fluide possible. Avec l'augmentation des prix du logement, nous perdons des jeunes familles en centre-ville de La Rochelle. Parfois on oppose l'environnement à l'économie. Plusieurs entreprises viennent à La Rochelle car nous portons une politique environnementale ambitieuse.

Le PLUi est à l'échelle de l'agglomération, mais nous travaillons sur un SCoT avec le pays d'Aunis. L'objectif est de mener une politique sur un territoire plus grand. Nous avons la chance d'avoir un territoire attractif. Nous traversons une période favorable en termes d'emploi. L'enjeu est aussi le logement, une offre culturelle riche.... Nous voulons aménager le territoire d'une manière cohérente.